

# Mouron délicat



© CBNB, T. Bousquet

FAMILLE : Primulaceae

SYNONYMES :  
*Anagallis tenella* L.

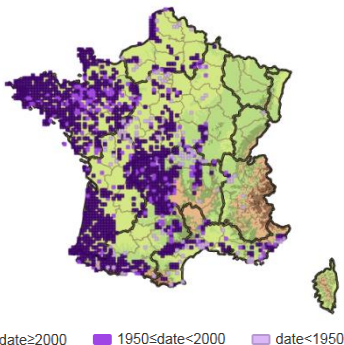
NOMS VERNACULAIRES :  
Mouron délicat  
Mouron grêle

TYPE BIOLOGIQUE : Hémicryptophyte ou  
chaméphyte herbacé  
TAILLE : 5-15(-50) cm  
PERIODE FLORAISON : Mai - Octobre

STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :  
• *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :  
• *Aucun*

## RÉPARTITION EN FRANCE



Source : <http://siflore.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

© CBNB, H. Guillon

# *Lysimachia tenella* L.



## Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Plante basse à tiges rampantes

Système racinaire : Racines simples et tiges émettant des racines aux nœuds

Feuilles : Feuilles opposées, rapprochées, à limbe ovale ou suborbiculaire de 5 mm environ, courtement pétiolées

Inflorescence : Fleurs émergeant des aisselles des feuilles, solitaires

Fleurs : Corolles à 5 pétales, blanc-rosé, 2-3 fois plus longues que le calice, à pédoncule filiforme dépassant longuement la feuille

Fruits : Capsules



© Flore de Coste

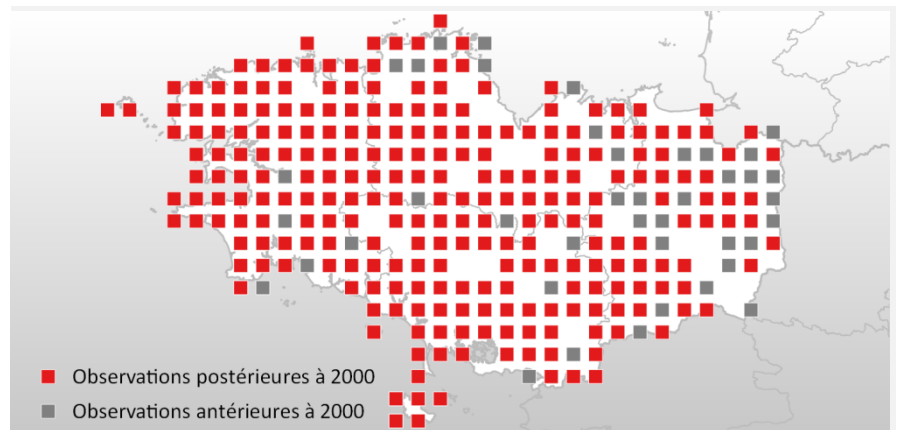
*Lysimachia tenella*

## Milieu de vie

Le Mouron délicat est une plante des pelouses rases souvent temporairement inondées. C'est une plante pionnière qui colonise les ouvertures au sein des bas-marais, landes, pelouses et prairies.

En Bretagne, le Mouron délicat s'observe régulièrement dans les tourbières acides et dans les zones humides arrière-dunaires.

## Répartition de l'espèce en Bretagne



Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020  
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](http://eCalluna)



## Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec les autres espèces du genre *Lysimachia*. En effet, à l'état végétatif, le Mouron délicat (*Lysimachia tenella* L.) a le même type de feuilles que les autres lysimaques, disposées de manière opposée. Cependant ses feuilles sont beaucoup plus petites (environ 5 mm). De plus, les fleurs ne sont pas de la même couleur.

Toutes ces espèces sont indicatrices de zone humide, excepté le Mouron des champs (*Lysimachia arvensis* L.), et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.



© CBNB, C. Bougaut

*Lysimachia tenella* L.

Feuilles de 5 mm environ, à limbe ovale ou suborbiculaire et fleurs blanc-rosé



© CBNB, J. Geslin

*Lysimachia nemorum* L.

Feuilles de 1,5-3 cm, obtuses et fleurs jaunes



© CBNB, J. Le Bail

*Lysimachia arvensis* L.

Feuilles de 1,5-2,5 cm, aiguës et ponctuées de glandes noires en dessous et fleurs orange



© CBNB, J. Le Bail

*Lysimachia nummularia* L.

Feuilles de 2-4 cm, aiguës et fleurs jaunes